



MAIRIE D'ESCAUTPONT

Département du Nord
Arrondissement de Valenciennes
Canton d'Anzin

OBJET :

CAISSE
D'ALLOCATIONS
FAMILIALES DU NORD

AVENANT A LA
CONVENTION
D'OBJECTIFS DE
FINANCEMENT
« INTEGRATION DES
COMMUNES DE
HASPRES – AVESNES-
LE-SEC ET WALLERS
DANS LE CEJ
(CONTRAT ENFANCE
JEUNESSE) PIVOT DE
LOURCHES »

Date de la convocation
Le 16 Novembre 2022

Nombre de conseillers en
exercice : 27

Le Maire ou le Président
informe que la présente
délibération peut faire l'objet
d'un recours pour excès de
pouvoir devant le Tribunal
Administratif de LILLE dans
un délai de 2 mois, à compter
de la présente publication par
courrier postal (CS 62039
59014 cedex, 5 Rue Geoffroy
Saint-Hilaire, 59000 LILLE) ;

Délibération rendue exécutoire
transmise en Sous-Préfecture le

publiée ou notifiée le

Document certifié conforme,
Le Maire,



REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL D'ESCAUTPONT

Séance ordinaire du 22 NOVEMBRE 2022

L'An Deux Mille Vingt Deux, le Vingt-deux Novembre à Dix Huit heures Trente minutes, le Conseil Municipal d'ESCAUTPONT s'est réuni Hôtel de Ville – Salle du Conseil Municipal sous la Présidence de M. Raphaël KRUSZYNSKI - 1^{er} Adjoint au Maire en l'absence de Mme Joëlle LEGRAND-DELHAYE, Maire empêché tel que prévu à l'article L. 2122-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, à la suite d'une convocation qui lui a été faite cinq jours à l'avance, laquelle convocation est restée affichée aux portes de l'Hôtel de Ville conformément à la loi.

Etaient présents : M. Raphaël KRUSZYNSKI, Mme Christine PLUMECOCQ-FIQUET, M. Jean-Luc FRERE, Mme Evelyne LEGRAND-DUFRESNOY, M. Patrick LATOUCHE, Mmes Catherine ROLY-EL HIBA, Nathalie DELHAYE-REVEL, MM. Michel RENARD, Jean-Claude LIETARD, Mme Annie NOTELET, MM. Jean-Luc BULENS, Daniel HERLAUD, Didier MARMIGNON, Mmes Corinne WISNIEWSKI, Monique PASSET, Sandrine PONCHANT-CODET, M. Benjamin LECLERCQ.

Excusés : Mmes Joëlle LEGRAND-DELHAYE (pouvoir à M. Raphaël KRUSZYNSKI), Sylviane DEBOSZ (pouvoir à Mme Monique PASSET), Patricia DURIEUX-PATRIS (pouvoir à Mme Nathalie DELHAYE-REVEL), Mme Corinne RIBEAUCOUP-CROHEM (pouvoir à M. Jean-Luc FRERE), MM. Romuald CHANTREL (pouvoir à M. Patrick LATOUCHE), Cédric LATOUCHE (pouvoir à M. Michel RENARD), Anthony HERNANDEZ (pouvoir à M. Benjamin LECLERCQ), Mmes Virginie BERNUS (pouvoir à Mme Catherine ROLY-EL HIBA), Mme Tiffanie SURIA.

Absents : M. Benamar TOUATI.

Secrétaires de séances : Mmes Catherine ROLY-EL HIBA, Nathalie DELHAYE-REVEL.

DELIBERATION FAISANT SUITE A UN DEBAT A HUIS CLOS

Monsieur le 1^{er} Adjoint au
juridico-administratif ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la circulaire N° 2020-01 de la Direction des Politiques Familiales et Sociales de la Caisse Nationale des Allocations Familiales (CNAF) portant sur le déploiement des Conventions Territoriales Globales (CTG) et des nouvelles modalités de financement en remplacement des Contrats Enfance Jeunesse,

VU la délibération N° 95 du Conseil Municipal en date du 21 Décembre 2021 approuvant le renouvellement du CEJ (Contrat Enfance Jeunesse) en intégrant celui-ci dans le CEJ PIVOT de la Ville de LOURCHES ;

Il rappelle à l'Assemblée que le CEJ (Contrat Enfance Jeunesse) est un contrat d'objectifs et de cofinancement conclu pour une durée de 4 ans entre la Caisse d'Allocations Familiales (CAF), une Collectivité Territoriale et / ou une Communauté de Communes. Ce dispositif a pour finalité de poursuivre et optimiser la politique de développement en matière d'accueil des moins de 17 ans.

Il précise au Conseil Municipal que :

- Depuis 2019, la CAF de VALENCIENNES participe au financement des actions suivantes dans le CEJ de la Commune d'ESCAUTPONT :
 - Le Lieu d'Accueil Enfants Parents (LAEP).
 - L'Action Ludothèque.
 - La Halte-Garderie Municipale « LE JARDIN DE MARGUERITE ».
 - L'Accueil jeu PMI.
 - Les ALSH (Accueil de Loisirs Sans Hébergement) de moins de 6 ans (été, petites vacances et mercredis).
 - Les ALSH de plus de 6 ans (été, petites vacances et mercredis).
- Ce Contrat Enfance Jeunesse sera remplacé à terme par la Convention Territoriale Globale (CTG).

Monsieur le 1^{er} Adjoint au Maire explique à l'Assemblée que la CTG est une convention de partenariat qui vise à renforcer l'efficacité, la cohérence et la coordination des actions en direction des habitants d'un territoire. Elle se concrétise par la signature d'un accord entre :

- La Caisse d'Allocations Familiales (CAF),
- Le Conseil Départemental du Nord,
- La Commune ou la Communauté de Communes.

000084

Envoyé en préfecture le 21/12/2022

Reçu en préfecture le 21/12/2022

Publié le

ID : 059-215902073-20221221-84_2022-DE

Il indique au Conseil Municipal d'ESCAUTPONT, le territoire intercommunale, soit à l'échelle de la Communauté d'Agglomération de « LA PORTE DU HAINAUT » (CAPH). Ce qui permettra de déboucher sur des échanges entre la CAF et la CAPH afin d'établir les grands axes de la CTG.

Dans l'attente de finaliser la Convention Territoriale Globale et au regard de l'échéance du CEJ d'ESCAUTPONT (31 Décembre 2020), l'année 2021 a permis :

- D'évaluer l'ancien contrat,
- Et d'ajuster les objectifs du nouveau contrat, afin de conserver nos prestations de services enfance et jeunesse.

Pour ce faire, la CAF a travaillé sur un nouveau montage technique du Contrat Enfance Jeunesse, connu sous le nom de CEJ PIVOT. Celui-ci permet d'intégrer par voie d'avenant, tous les contrats arrivés à échéance.

Monsieur le 1^{er} Adjoint au Maire explique également à l'Assemblée que chaque commune reste indépendante dans la gestion de son contrat et les données échangées entre la CAF et la Commune restent confidentielles. Cependant, seul le corps de la convention sera partagé.

De plus, il précise au Conseil Municipal que, pour la CAPH, le CEJ PIVOT retenu est celui de la Ville de LOURCHES, représentée par Madame Dalila DUWEZ – Maire, qui a validé ce principe sur les propositions faites par les services de la Commune d'ESCAUTPONT.

Aujourd'hui, Monsieur le 1^{er} Adjoint au Maire informe le Conseil Municipal que le CEJ des communes de HASPRES, AVESNES-LE-SEC et WALLERS arrive à terme cette année (31 Décembre 2022) et qu'elles désirent intégrer le CEJ PIVOT de la Ville de LOURCHES.

LE CONSEIL MUNICIPAL ;

OUI L'EXPOSE DE MONSIEUR LE 1^{ER} ADJOINT AU MAIRE ;

APRES EN AVOIR DELIBERE ;

A L'UNANIMITE ;

APPROUVE l'intégration des communes de HASPRES, AVESNES-LE-SEC et WALLERS dans le CEJ PIVOT de la Ville de LOURCHES.

Fait en séance les jours, mois et an que dessus.



Pour extrait conforme,
Le Maire,

GRAND-DELHAYE.